

UN RICHE TERROIR



Une randonnée proposée par naucelle

Une agriculture riche et encore prospère symbolise ce plateau entre 2 cités nouvelles

Durée : 3h15

Longueur : 11.5km

Difficulté : facile

Dénivelé positif cumulé 400m

Balisage : jaune

Durée :	4h00	Difficulté :	Facile
Distance :	11.23km	Retour point de départ :	Non
Dénivelé positif :	327m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	312m	Région :	Massif central
Point haut :	736m	Commune :	Manhac (12160)
Point bas :	556m		

Description

Depuis Baraqueville, prendre la RN88 vers Rodez. A 2.5km tourner à droite vers Manhac.

Parking : place de la mairie

3h15- 11.5km- 1* - dénivelé 400m - balisage jaune

(A) -Remonter la rue principale sur 150m. Au carrefour (borne d'incendie) prendre à gauche. Avant les dernières maisons du village tourner à droite sur le chemin descendant vers le ruisseau de Bagard. Remonter vers la ferme de Liette et la route conduisant à Noyes.

Au carrefour continuer à gauche. Traverser le village de Noyes. Au niveau du calvaire obliquer à droite (laisser à gauche la salle des fêtes). Continuer sur un large chemin d'exploitation puis suivre une « carral » (chemin à travers bois).

Déboucher sur la route de Camboulazet, au niveau du pont, sur le ruisseau de Malrieu.

(1) -Franchir le pont. Remonter la petite route sur 500m. Prendre à droite un chemin empierré qui remonte vers le hameau de Jonquières.

(2) -En vue de celui-ci, obliquer à droite sur un chemin herbeux. Emprunter ensuite une petite route sur 500m puis à droite la route menant aux Crouzets. Dans le hameau tourner à gauche. Continuer sur la route pendant 800m.

(3) -Tourner à droite vers le Fieu. A l'entrée du village, prendre à droite. Traverser le village e retrouver un chemin ombragé descendant vers le ruisseau de Malrieu (ruines du moulin de Volpillac). Passer le ruisseau.

(4) -Dans la montée au niveau d'une châtaigneraie virer en épingle et rejoindre la route conduisant à Lacombe.

Tourner à droite. A l'entrée du village obliquer à gauche et descendre jusqu'au niveau de 2 habitations neuves.

Prendre à gauche un chemin caillouteux puis un sentier herbeux. Passer le ruisseau de Bagard et regagner le village de Manhac.

Points de passages

	D	N 44.25481° / E 2.470542° - alt. 699m - km 0
	1	N 44.237979° / E 2.448527° - alt. 556m - km 3.41
	2	N 44.242522° / E 2.441296° - alt. 644m - km 4.84
	3	N 44.256693° / E 2.435373° - alt. 735m - km 6.85
	4	N 44.257523° / E 2.448291° - alt. 693m - km 8.85
	A	N 44.255003° / E 2.468161° - alt. 714m - km 11.23

Informations pratiques

A proximité

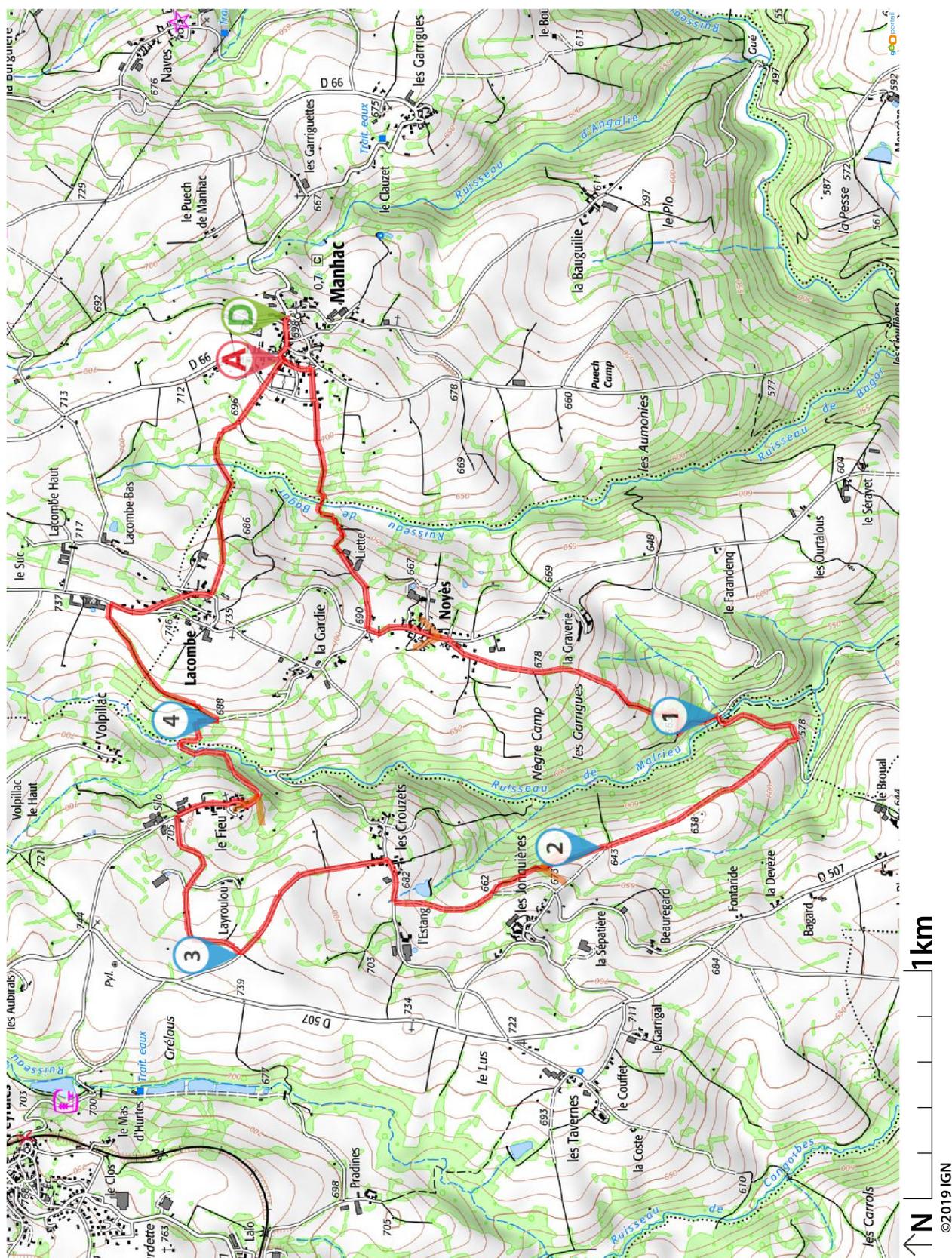
En chemin :

Vallées et ruisseaux de Bagard et de Malrieu

Ancien moulin de Valpillac

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-/1578190>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visor* randonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

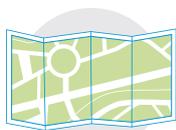
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.